

Montrouge, le 07/05/2021

Référence courrier :

CODEP-DTS-2021-018449

**Monsieur le Président du Groupe
permanent d'experts pour les transports**

OBJET :

Transport de substances radioactives – Nouveau modèle de colis R85
Saisine du GPT sur la démonstration de sûreté du modèle

RÉFÉRENCES :

- [1] Courrier ROBATEL référencé MCh/jgl/103467/N° 20-079 du 4 novembre 2020
- [2] Dossier de sûreté référence R85 PDSR 0001, révision A, et les documents annexes listés au chapitre 20 du PDSR
- [3] Courrier ROBATEL référencé MCh/jgl/103467/N° 21-010 du 24 février 2021
- [4] Règlement de transport des matières radioactives – Prescriptions de sûreté particulières n° SSR-6 (Rév. 1) - édition 2018
- [5] Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- [6] Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)
- [7] Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
- [8] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)

Monsieur,

Par la lettre citée en première référence, la société ROBATEL Industrie a fait parvenir à l'ASN une demande d'agrément pour le nouveau modèle de colis R85 en tant que colis de type B(U), destiné au transport par voies terrestres d'au plus vingt-et-un guides de grappes irradiés et contaminés, sur la base du dossier de sûreté visé en deuxième référence. L'industriel a complété sa demande par courrier en troisième référence.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître pour fin mars 2022 l'avis et les observations éventuelles du groupe permanent d'experts pour le transport (GPT), dont vous assurerez la présidence de la séance, sur la conformité de ce modèle de colis aux textes réglementaires en références [4] à [8].

L'examen portera notamment sur la validité de la démonstration numérique de la résistance du colis aux épreuves normalisées réglementaires.

Vous attacherez une attention toute particulière au respect des règles de déontologie et à la préservation du secret industriel et commercial de Robotel, tant lors des débats en séance, que lors de l'élaboration de l'avis du GPT. La mission expertise et animation de l'ASN se tient à votre disposition sur ces questions sensibles en matière d'animation du GP.

J'attire votre attention sur le fait que, si la situation sanitaire à cette période demeurait difficile, cette consultation pourrait être réalisée à distance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale adjointe

Signé

Anne-Cécile RIGAIL